

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

**OBJET :**Convention triennale de  
partenariat 2024-2026  
Centre socio culturel

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.

Transmis le

**10 DEC. 2024****DELIBERATION N°2024-100****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au  
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie,  
ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER  
Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves,  
VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, FANTINI Sébastien

**Excusés** : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE  
Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-  
FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à CROS Isabelle, SEVENIER-ALIVON  
Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-  
Jeanne à MEHL Didier,

**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code  
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein  
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Madame la Maire présente et expose un projet de convention triennale liant la Commune de Villeneuve  
de Berg et le centre socio culturel pour les années 2024, 2025, et 2026.

**Le centre socioculturel de la Pinède**, association loi 1901, a pour objectifs de promouvoir les actions  
socioculturelles au bénéfice des habitants de la commune et du territoire de l'intercommunalité Berg &  
Coiron. Ses activités et projets s'inscrivent en déclinaison d'un projet social pluriannuel défini pour la  
période 2021-2025 sur les axes suivants :

- renforcer le pouvoir d'agir des habitants ;
  - développer le vivre ensemble et le lien avec les habitants pour lutter contre l'isolement ;
  - développer des activités accessibles à tous, favorisant le bien-être, la découverte et la rencontre ;
- suivant les enjeux principaux suivants : l'environnement, la mobilité, la citoyenneté et la communication.

**La municipalité de Villeneuve de Berg** a fait du lien social, de la solidarité, des actions éducatives et des  
démarches participatives des axes structurants de son projet de mandat 2020 - 2026. Cela passe par un  
certain nombre d'orientations telles que :

- favoriser les moyens d'expression et de participation citoyenne sur les projets de la commune ;
- encourager les activités propices au développement du lien social ;
- prendre en considération les difficultés socioéconomiques, de précarité, de chômage ;
- mettre en place une politique socio-éducative communale.

Pour mettre en œuvre certains de ces axes, la commune a contractualisé :

Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le 13 DEC 2024  
ID : 007-210703419-20241129-92\_110\_9-DE

- Un Projet éducatif territorial (PEDT) 2022-25, s'engageant ainsi avec la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), représentant l'Education de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ardèche sur dix intentions éducatives se traduisant en objectifs pédagogiques sur les temps éducatifs communaux, l'Accueil périscolaire municipal Claude Pradal et les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes (CMEJ) prioritairement.
- Une Convention territoriale globale (CTG) 2023-27 de Berg-et-Coiron auprès de la CAF 07, spécifiquement concernant l'Accueil périscolaire C. Pradal.
- Une Convention de collaboration territoriale pour les Droits de l'Enfant (CCTDE) 2024-26 auprès du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) Drôme-Ardèche.

En ce sens, la commune est, depuis plusieurs années, l'un des principaux partenaires du centre socioculturel, par des moyens techniques, logistiques, humains et financiers qu'elle met à sa disposition pour lui permettre de développer ses actions.

Les deux partenaires font le constat d'une convergence de leurs orientations et de leurs actions et s'accordent sur l'objectif de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

La convention établie pour la période 2024-2026 s'inscrit dans les orientations des deux documents directeurs précités (projet social 2021-2025 et projet de mandat 2020-2026). Elle a vocation à être par la suite réactualisée et prolongée sur la période 2026 - 2030 dès lors que leurs projets respectifs auront été renouvelés.

La convention est annexée à la présente délibération et détaille l'accompagnement de la commune, les modalités de versement de la subvention municipale, et le contrôle de l'activité et financier vis-à-vis de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** sans réserve la convention triennale de partenariat années 2024, 2025, et 2026 liant la Commune de Villeneuve de Berg et au Centre Socio Culturel annexée à la présente,
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 29 novembre 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

